



Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N° 583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agréée Ministère des Transports
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agréée Fédération Handisport N° 110342515

Mauguio, le 12 février 2026

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 12 février 2026

Procès-Verbal n° 277-260212

Présents :

- **Membres du Comité Directeur :**
Cyril **CARLE**, Éric **CHAILLOT**, René **PRADES**, Pascal **RIDAO**, Pierre **SARTRE**, Jean-Marie **SUQUET**,
Théo **TARSIGUEL**
- **Membres du Comité Directeur excusés:**
Cyrille **CHARPENTIER**, Sébastien **TOUQUOY**.
- **Responsable section Handivol excusé:**
Damien **MENELLA**
- **Responsable formation :**
Philippe **SERGENT (RP)**

Ordre du jour :

1. Point sur l'activité au 31 janvier 2026.
2. Point sur les avions.
3. Point sur la sécurité et la formation.
4. Questions diverses.
5. Validation des nouveaux adhérents...

La réunion est ouverte le mardi 2 décembre à 18h10
Par Pierre SARTRE, Président.

➤ **Activité :**

Jean-Marie SUQUET :

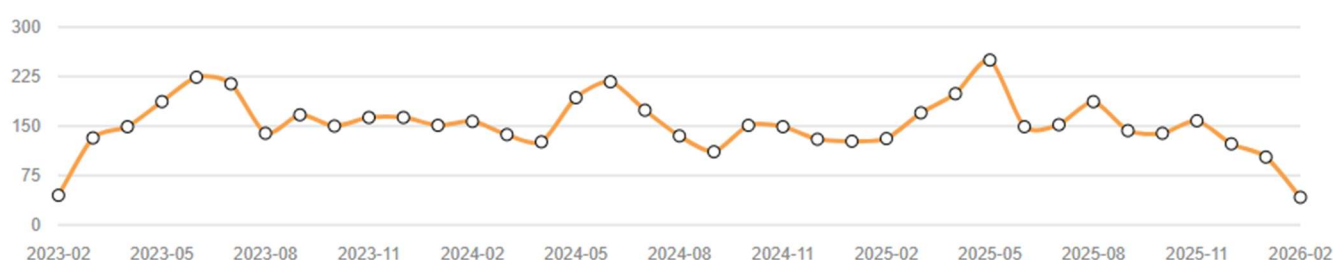
Avions (heures de vol au 31 décembre 2025)

1933 heures de vol enregistrées au 31 décembre 2025. (Pour mémoire 1837 heures sur l'année 2024)

Avions (heures de vol au 31 janvier 2026)

104 heures de vol enregistrées au 31 janvier 2026. (Pour mémoire 127 heures pour la même période l'an dernier)

Evolution des heures de vols sur 36 mois



Adhérents au 10 février 2026

126 membres inscrits au 10 février 2026. (68 pilotes et 51 élèves pilotes - Section ULM Handivol 1 pilote - 6 membres honoraires)

➤ **Point sur les avions :**

Jean-Marie SUQUET :

F-BTFN – Avion arrêté suite à « anti-shimmy » HS et fuite hydraulique amortisseur, certainement dû à un atterrissage dur (et non signalé comme d'habitude) .

F-HAFP – Verrouillage fenêtre droit remis en état (pièce livrée après 1 mois).

F-HMON – Les jambes du train principal et les palonniers seront remplacés à la prochaine visite (vibrations au décollage)

F-HPST – RAS.

34AOG – Visite annuelle à effectuer.

➤ **Point sur la sécurité et la formation :**

Théo TARSIGUEL, Philippe SERGENT :

Intégration des élèves de l'ex « AIRWAYS » pour une formation PPL :

Après différentes versions sur le cursus à suivre par les élèves pilotes de l'ex « AIRWAYS », pour la poursuite de leurs formations en « modulaire » (style, les heures déjà effectuées ne sont pas prises en compte pour la licence PPL), Philippe après avoir consulté un document transmis par un élève d'AIRWAYS ACADEMY a contacté M Maxime ALIROT de la DSAC Toulouse. Ce dernier confirme qu'un élève peut poursuivre en « modulaire » sa formation CPL en respectant les différentes butées temporelles.(voir synthèse DSAC)

Synthèse (DSAC):

Pour tous :

Possibilité de poursuivre en intégré et/ou passer en modulaire
L'ATPL théorique obtenu reste valable pour de l'intégré ou du modulaire
Possibilité d'étendre la durée de formation de l'ATPL au-delà des 36 mois.

Pour les élèves en phase théorique : Si passage en modulaire, il faut passer le PPL pratique avant de reprendre la formation
Attention aux contraintes des **18 mois** pour passer l'ensemble des certificats à compter de la première présentation

Pour les élèves en phase pratique : Si passage en modulaire, il faut respecter les prérequis d'entrée (dont murissement).
Possibilité d'obtenir une licence PPL si prérequis respectés
Attention au délai des **36 mois** de validité de l'ATPL théorique pour passer CPL et IR

Les différentes butées temporelles

Durée de formation ATPL intégré : 36 mois

A partir du début de la formation théorique dans le premier ATO
Le délai court même si changement d'ATO avec poursuite en intégré
Ce délai **peut être prolongé** par l'ATO
Le délai ne court plus si passage en modulaire.

Validité des recommandations ATO pour le passage de l'examen ATPL théorique :

12 mois, tant que la recommandation est valide, le stagiaire peut se présenter aux examens, même si l'ATO a fermé.
Au-delà des 12 mois : besoin d'une nouvelle recommandation

Délai pour passer l'ATPL théorique : 18 mois pour passer l'ensemble des certificats à compter de la première présentation

Validité de l'ATPL théorique : 36 mois pour obtenir le CPL et l'IR à compter de la réussite de l'examen (ie du dernier certificat).
24 mois pour PPL

La présentation au PPL peut également être effectuée par un organisme de formation DTO.

Modification du MANEX (Théo):

Une re-écriture du MANEX est proposée par Théo pour prendre en compte différentes évolutions dans le fonctionnements du club.

Dans une logique d'amélioration continue de la sécurité et de cohérence organisationnelle, plusieurs modifications du Manuel d'Exploitation (MANEX) ont été approuvées :

- Convention pour les nouveaux instructeurs

La mise en place d'une convention formalisée pour tout nouvel instructeur permettra de garantir un parcours administratif cohérent.
Cette mesure fait suite à un événement survenu en milieu d'année dernière impliquant un instructeur externe.

- Navigation solo des élèves-pilotes

La section relative aux départs en navigation solo a été modifiée :
Désormais, chaque élève devra être titulaire du LAPL ou PPL Théorique avant d'effectuer une navigation solo.
Cette décision, issue d'une réunion de standardisation FI puis validée en comité directeur,

s'inscrit dans une harmonisation avec les pratiques des autres DTO/ATO et fait suite à un incident passé.

- Réunion annuelle de standardisation FI

L'organisation d'au moins une réunion annuelle de standardisation des instructeurs est désormais formalisée dans le MANEX.

- Prorogation SEP

Le chapitre relatif aux prorogations SEP a été modifié : celles-ci pourront désormais être réalisées en dehors du DTO Aéroclub de Montpellier, contrairement à la version précédente du MANEX.

- Cadre renforcé pour les vols d'initiation / BIA / découvertes

Une réflexion sur des critères météorologiques ainsi qu'une heure limite de départ en fonction du coucher du soleil a été menée.

Ces probables évolutions font suite au rapport du BEA concernant l'accident ayant coûté la vie à quatre membres de l'ENAC fin 2025, ainsi qu'à une concertation entre le responsable pédagogique, son adjoint, le CPS et les pilotes de baptêmes.

Vous recevrez prochainement un e-mail via AéroGest avec signature obligatoire afin d'attester de la prise de connaissance de ces éléments.

REX - retour d'expérience (Théo) :

Par ailleurs, le nombre de REX est actuellement très faible.

Nous invitons chaque pilote, élève et instructeur à effectuer un reporting dès lors qu'un événement le justifie, même s'il peut sembler anecdotique : atterrissage dur ou rebond significatif, heurt lors d'une sortie ou d'une rentrée d'avion du hangar, freinage inhabituel, ou tout autre événement sortant du fonctionnement nominal.

Vous pouvez en parler à votre instructeur, à un membre du bureau, aux responsables pédagogiques Philippe et Pascal, ou directement à moi.

La sécurité repose sur la transparence, l'anticipation et le partage d'expérience

➤ **Questions diverses :**

Équipement des appareils du club par des dispositifs « Sentry » («Théo TARSIGUEL) :

Théo présente un dispositif permettant d'avoir connaissance des appareils se trouvant à proximité lors d'un vol (environ 10 à 15 nm), ce dispositif reporte la position des appareils alentours sur des applications type SDVFR, Air nav pro etc.....

<https://flywithsentry.com/>

Philippe SERGENT ayant déjà cherché à s'équiper, préconise suite à l'évolution rapide de ces technologies de patienter avant d'investir. Le Comité Directeur est d'accord avec Philippe, une veille sera effectuée sur ces dispositifs pour suivre l'évolution.

Amélioration de la procédure de réservation des vols de découvertes (Éric CHAILLOT) :

Éric propose d'améliorer le système de gestion des réservations des vols de découverte par les clients. Il propose de se servir d'outils modernes style WhatsApp. Le client une fois le bon acheté sur AéroGest First flight, scanne un QR code pour accéder à un groupe WhatsApp dédié aux vols de découverte qui lui permet de rentrer directement en contact avec un pilote « vols de découverte ». Au niveau du club, ce groupe serait accessible aux pilotes découverte, secrétariat. Une demande sera faite à Dimitri ALLORY (Gestionnaire des réseaux sociaux du club) pour étudier la mise en place de cette procédure.

➤ **Validation de l'inscription des adhérents au 12/02/2026 (article 8 des Statuts)**

Validés : ADRIANTSILEFERINTSOA - ALLIAGA – AUBRY – BAUCHARD - BERNARD - BOLLE – BOUDOT - BOUNETTA – BREMARD - BROUSSIN – BURGONI - CABIDDU - CAILLARD – CARLE - CAZAUX – CERS - CHAILLOT – CHARPENTIER - CHAUBEAU – COINTEPAS - COSTA - COSTA LACOMBE - DARNALL – DESGRAUPES – DESHAYES –

DESOLI – DIDIER - DUGAS - DUMAS – DUNAIS - DUTERTRE - EYER – FALELAVAKI –
FAVROT – FERHANE - FLECHEUX – FLEYS – FOURRE - GARRIGUES GAUTHIER –
GIRASCHI - GRANDJEAN - GUFFROY – GUIRAUD - GULDNER – HAUBOIS - HOCHEDÉZ -
HONTARREDE -HOUSSARD - JOUAN – KELLER - KOTLOWSKY – LAFFONT – LEMAN -
LEVITT – LOUI JOSEPH - LUCAS - MAAMOUR - MAATAR – MAILLIE MORFAUX – MANCA -
MARCHAL - MARTINEZ – MARCY - MASSON - MATHIEU – MOUNET - PALLADINO -
PATRIS – PERRI - PRADES – PUNIJANI - RAMI - RIDAO – ROCHER - ROUGE -
ROUSSEAU – SARTRE - SAUVEBOIS – SELLE - SERGENT – SIINO - SUQUET - SUREL –
TACHELLA - TARSIGUEL - THIEBAUT – THIPHAINÉ - THIEULIN – THOMAS ROBERT -
TOUQUOY – TRUSSARDI - TURC – TUR LHERMITE - ULMER - VERDIER - ZANELLI

Le Comité Directeur souhaite de bons vols à tous.

La réunion est close à 19h40, après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président
Pierre SARTRE

Le secrétaire Général
Jean-Marie SUQUET